

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MAI 2021

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Présents : Mesdames Véronique DUPIRE, Ghislaine LECOT, Annie WUILMOT, Michèle PREVOT, Patricia TALBERT, Anne-Gaëlle OBJOIE, Marie-Christine VAN GULCK, Laëtitia DELPORTE, Anne-Sophie DUPIRE – JOLY ; Messieurs Joël BRUNET, Hervé MAILLARD, Philippe QUIEVREUX, Jean-Baptiste PAMART, Jacques MOREL, Philippe PEPIN, Pascal DE SAINT VAAST, Jean – Luc BOURLARD, Sylvain DELCOURT, David BOUSSEMART ;

Excusés : Madame Valérie LORETTE donne pouvoir à Madame Laëtitia DELPORTE, Madame Leïla CHAVALLE donne pouvoir à Monsieur Philippe PEPIN, Monsieur Christian DEDISE donne pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste PAMART ;

Absente : Madame Aurélie FROMONT.

Le conseil municipal, légalement convoqué le 19 mai 2021 s'est assemblé à la salle des fêtes de Famars, sous la Présidence de Madame Véronique DUPIRE, Maire de Famars.

Ouverture de séance à 19 h 30.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste PAMART

Le compte rendu du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL

Madame le Maire désigne Madame Laëtitia DELPORTE et Madame Anne-Sophie DUPIRE-JOLY, élues plus jeunes présentes, pour procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale. Six citoyens âgés de plus de 23 ans sont tirés au sort, et seront avertis par courrier et informés des motifs de dispense.

2. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ARTRES ET QUERENAING POUR L'ORGANISATION D'UN CENTRE DE LOISIRS AU MOIS DE JUILLET

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention était conclue avec les communes d'Artres et Quérénaing depuis 2013, pour l'organisation du centre de loisirs du mois de juillet. Les communes d'Artres et Quérénaing bénéficient de l'accès au centre de loisirs pour les familles, en contrepartie d'une participation aux frais de fonctionnement, au prorata du taux de fréquentation des enfants de leurs communes. Les navettes depuis Artres et Quérénaing, lorsqu'elles sont organisées, restent à la charge des communes concernées.

La convention est arrivée à échéance en 2020 et n'a pas été renouvelée, le centre de loisirs 2020 étant resté strictement communal en raison du COVID. Il est proposé de conclure une nouvelle convention de partenariat pour 2021 et les années à venir (dans les mêmes conditions).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de convention, qui sera annexée à la présente délibération.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une reconversion professionnelle, Madame Magali BANTEGNIE sera recrutée par la commune de Petite Forêt, sur un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe, au 1er juillet 2021. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de procéder à l'intégration de l'agent dans le grade correspondant à ces fonctions, pour permettre son recrutement dans le cadre d'emploi prévu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau suivant, à compter du 28 mai 2021 :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 28 mai 2021

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 attaché territorial principal
- 1 attaché territorial
- 2 adjoints administratifs principaux de 1ere classe
- 4 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe (dont 2 TNC à 30h hebdo)
- 2 adjoints administratifs (dont 1 TNC à 30 h hebdo)

FILIERE TECHNIQUE

- 1 agent de maîtrise principal
- 1 agent de maîtrise
- 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (1 à 30 h hebdo)
- 5 adjoints techniques (dont 2 TNC (1 à 28 h hebdo – 1 à 30 h hebdo).

FILIERE CULTURELLE

- 1 adjoint du patrimoine principal de 2eme classe

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

- 2 ATSEM principales 2^e classe (dont 1 TNC à 30 h hebdo et 1 TNC à 31,5h hebdo)

FILIERE DE POLICE MUNICIPALE

- 1 gardien-brigadier de police municipale

FILIERE ANIMATION

- 1 adjoint d'animation principal de 1ere classe
- 1 adjoint d'animation principal de 2eme classe
- 1 adjoints d'animation (TNC à 20 h hebdo)

4. TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS DU MOIS DE JUILLET 2021 – RECTIFICATIF

La délibération 21/ 013 fixant les tarifs des centres de loisirs présente une coquille : la garderie y est indiquée au tarif de 1,00 € pour 1h, alors que la garderie ne dure qu'une demi-heure (matin et soir). Il est proposé de rectifier en fixant le tarif à 1,00 € la demi-heure.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, modifie comme suit le tarif du centre de loisirs :

- Garderie : 1,00 € la demi-heure.

5. TRAVAUX DE CHAUFFAGE

Suite à l'abandon du projet de chaufferie collective par géothermie, il est nécessaire d'adopter un nouveau programme de travaux pour le chauffage de la salle des sports, et de revoir le chauffage du groupe scolaire, aujourd'hui non satisfaisant. Il apparait également opportun de mettre en place une gestion technique des bâtiments, pour piloter les chaudières des autres bâtiments communaux, adopter une programmation plus fine, plus réactive, et réaliser des économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

- Adopte les principes de chauffage suivants :

- Pour la salle des sports : chauffage au gaz, depuis le groupe scolaire (création d'un réseau entre la salle des sports et l'école primaire)
- Pour le groupe scolaire : chauffage du groupe scolaire par une chaufferie centrale, équipée d'une solution mixte PAC électrique / gaz ; remplacement du circuit de chauffage par le sol (neutralisation du chauffage par le sol, création d'un réseau de radiateurs basse température), installation d'une gestion technique des bâtiments, remplacement des portes extérieures de classes,
- Pour les autres bâtiments : installation d'une gestion technique des bâtiments permettant une programmation et un pilotage global des chauffages à distance

- Donne délégation à Madame le Maire pour engager et régler les marchés correspondant à ces travaux.

- Donne délégation à Madame le Maire pour toutes démarches de recherche de subventions et financements par certificats d'économies d'énergies

6. HABILLAGE DES FACADES ET INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES A LA SALLE DES SPORTS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de compléter le programme de travaux de la salle des sports, pour y ajouter un habillage des façades, les travaux de gestion des eaux pluviales, et de petits travaux de voirie à proximité du bâtiment (initialement intégrés au projet de géothermie)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

- Adopte le programme de travaux complémentaires suivant : habillage des façades de la salle des sports, récupération et infiltration des eaux pluviales de la salle des sports, petits travaux de voiries à proximité du bâtiment
- Donne délégation à Madame le Maire pour engager et régler les marchés correspondant à ces travaux.
- Donne délégation à Madame le Maire pour les recherches de subventions sur ces travaux

7. QUESTIONS DIVERSES

1. Incendie au 83 rue Roger Salengro.

Madame le Maire s'exprime sur l'incendie ayant ravagé l'immeuble 83 rue Roger Salengro, dans la nuit du 26 au 27 mai 2021. Le Conseil Municipal tient à remercier les citoyens qui ont apporté leur aide aux secours et aux élus présents, la nuit de l'incendie. Tout particulièrement aux jeunes de Famars, mobilisés et dévoués pour aider les victimes et participer à la sécurisation de la zone.

La mairie a apporté des solutions de relogement d'urgence pour les sept sinistrés. Les six jeunes étudiants ont pu être relogés sur Valenciennes, grâce à la mobilisation des partenaires, tout particulièrement la SIGH qui a fait preuve d'une grande réactivité. Madame le Maire tient également à remercier les citoyens qui ont répondu à l'appel aux dons lancé par le CCAS, pour des vêtements, de la vaisselle, de l'alimentation, et des produits de première nécessité.

2. Arnaques aux relèves de compteurs

Monsieur Brunet rappelle que depuis l'installation de la télé-relève, il n'y a plus de relève des compteurs à domicile. Si des individus se présentent au domicile pour relever ou « vérifier » les compteurs, **il s'agit d'une arnaque ou d'une tentative de cambriolage**. La même ruse est employée pour l'électricité et le gaz : il n'y a plus de relève à domicile depuis l'installation des compteurs Linky et Gazpart.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 h 40

Le secrétaire de séance,
Jean-Baptiste PAMART



Le Maire,
Véronique DUPIRE

